

Sun StorageTek Business Impact Analysis Service
Service d'analyse de l'impact sur l'activité Sun StorageTek

France

1. Champ d'application

Ce Service fournit au Client une Analyse de l'impact sur l'activité sur un site et sur jusqu'à trois divisions.

2. Tâches et produits livrables de Sun

- **Initialisation du service.** Sun organise une réunion de mise en place du projet avec les parties prenantes afin de définir un plan de projet personnalisé et de confirmer les points suivants :
 - Déterminer les applications et systèmes d'entreprise à évaluer.
 - Identifier les directeurs commerciaux des domaines fonctionnels ainsi que les autres personnes clés.
 - Définir le calendrier des entretiens.
 - Définir la chronologie du programme.
 - Identifier les exigences de l'entreprise.

- **Mise en œuvre.** Sun exécute les tâches de mise en œuvre suivantes :
 - Entretiens/enquêtes auprès du personnel ;
 - Exercices de collecte de données ;
 - Tri et formalisation des données des entretiens ;
 - Organisation d'une réunion de validation de l'analyse de l'impact sur l'activité ;
 - Compilation des rapports de l'analyse de l'impact sur l'activité.

- **Tests de fonctionnalité.**
 - Valider les données compilées avec les contacts clés du client.

- **Transfert de connaissances.**
 - Assurer une formation de base concernant l'analyse de l'impact sur l'activité et le transfert de connaissances final au client.
 - Communiquer les informations sur le projet.
 - Créer un rapport concernant l'analyse de l'impact sur l'activité final.

- **Autres produits livrables.**

Sun organise une réunion formelle de fin de projet pour :

 - Passer en revue les tâches et les produits livrables pour ce Service que Sun a mis en œuvre.
 - Discuter de tout accord et obligation de support applicable pour Sun.
 - Obtenir la signature du formulaire d'exécution de la prestation (« Formulaire d'exécution »).

3. Responsabilités du Client

- **Sauvegarde des données actuelles.** Le Client dispose de copies de sauvegarde actuelles des données du système ; le cas échéant, des copies de ces données seront accessibles à tous les systèmes connectés à cette solution avant le lancement de tout service de mise en œuvre.
- **Accès au site et aux systèmes.** Le Client doit permettre l'accès au centre de données, aux installations, aux systèmes, à l'environnement d'exploitation et aux ressources nécessaires pour mener à bien les activités. Cela inclut notamment l'accès en tant que superutilisateur, l'accès au réseau, au système, aux recommandations électriques, au câblage et à l'espace approprié.
- **Accès au personnel.** Le Client doit permettre l'accès au personnel, notamment au personnel de gestion, informatique et exécutif.

- **Coordinateur de projet.** Le Client doit désigner un Coordinateur de projet qui fera l'interface entre le Consultant responsable de la livraison et le Chef de projet. Le Coordinateur sera également chargé de faciliter les activités du projet et d'agir tel que défini lors de la réunion de mise en place.
- **Notification de conditions spécifiques.** Le Client doit avertir Sun de toute modification de système, d'application ou d'équipement susceptible de provoquer des problèmes ou ne respectant pas les normes du secteur.
- **Licences de logiciels tiers.** Le Client doit être en possession de licences valides et totalement prises en charge pour tous les logiciels associés aux Services fournis par la présente et non fournis par Sun en vertu de la présente Liste de services.
- **Niveaux de microprogramme et de logiciel.** Le Client doit s'assurer que les niveaux de correctifs de tous les systèmes hôtes sont pris en charge par Sun, notamment les fournisseurs d'adaptateurs de bus hôte, les fournisseurs de contrôleurs de disques et les fournisseurs de commutateurs.
- **Produits tiers.** Le Client doit se soumettre à l'ensemble des accords applicables, avoir en sa possession tous les produits tiers requis et pouvoir y accéder à la date de début du projet.
- **Temps d'arrêt du système.** Le Client doit s'assurer que les temps d'arrêt du système seront notifiés dans un délai raisonnable afin de permettre l'installation des composants matériel ou logiciel nécessaires à l'exécution du projet.

4. Prestations supplémentaires.

- **Les services ne comprennent pas :**
 - Services de reprise après sinistre ou de récupération de données.

Ce Service est soumis au contrat de services existant conclu entre Sun et le Client et régissant la livraison des Services. S'il n'existe pas de contrat de services régissant la livraison des Services entre Sun et le Client, la livraison des Services par Sun est soumise aux termes disponibles à l'adresse www.sun.com/sales/salesterms. La présente Liste de services ou SOW ne constitue pas une offre de la part de Sun. Sauf indication contraire, les Services décrits ci-dessus ne sont proposés que dans le pays susmentionné, dans les limites de leur disponibilité. Toute mention du « Client » dans cette Liste de services pourra recevoir les Services.

Dernière révision : Janvier 2009